

TABLEAU

SUGGESTION\* DE DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS QUI SERAIENT EFFECTUÉES, DE FAÇON COMPLÉMENTAIRE, PAR LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE AINSI QUE PAR L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Situation dans le monde de l'enseignement AVEC la présence d'un Ordre professionnel des enseignantes et des enseignants

|  |   |  |
|--|---|--|
| ↑<br>carrière en enseignement<br>C-2-Directeur/ice de l'établissement scolaire | Fonction administration :<br>Le rapport employeur-employé :<br><br>Item : Ressources humaines/personnel enseignant :<br><br>- Planification<br>- Gestion<br>- Évaluation  | 7- Évaluation de la Mobilité {<br>7.3- Stratification (super enseignantes/s)<br>7.2- Segmentation<br>7.1- Géographique<br><br>6-Évaluation comparative du niveau du rendement/de la performance à l'échelle : {<br>6.2 -De chaque groupe de référence<br>6.1 - De chaque enseignante/t {<br>- Français<br>- Mathématiques<br>- Sciences<br>- etc.<br><br>5- Évaluation de la fonction générale de l'enseignante/t (8-2.01)       |
|  |   | 4- Évaluation administrative<br><br>4.1- Applications des directives qui proviennent soit , du/de la..... {<br>- Autres<br>- Conseil d'établissement<br>- Centre des services pour les écoles (CSÉ)<br>- Convention collective<br>- MELS<br>- Lois sur l'Instruction publique  |
| C- Durant toute la durée de la C-1-Ordre des enseignantes/ts<br>↓              | - Période d'insertion (3 ans) {<br>- émettre<br>- valider le maintien<br>- Carte de membre de l'Ordre {<br>- suspendre<br>- révoquer<br><br>- Certification par l'Ordre des E/E<br>- Évaluation des dossiers sur le plan : {<br>- académique<br>- juridique<br>- de la véracité des informations fournies | 3- Lorsqu'une plainte est déposée contre une/un enseignante/t<br><br>Tentative de règlement à l'amiable<br><br>2- Évaluation : préventive (+) formative<br><br>1.2- Évaluation normative de la qualité des actes professionnels qui sont posés sur le plan des comportements professionnels<br><br>1.1-Évaluation de la compétence professionnelle de chaque enseignante/t + super-enseignante/t pour fin de leur classification |
|  |   | 2.4- L'inspection professionnelle<br>2.3- Par direction établ. scol.<br>2.2- son groupe de référence<br>2.1- Auto-évaluation<br><br>2.5-Formation continue<br><br>3.6- Tribunal des professions<br>3.5- Comité de révision<br>3.4- Comité de discipline<br>3.3- Syndic-<br>3.2- Médiateur/trice (CSÉ)<br>3.1- Aviseur/e (école)  |
|  | B- Université : Formation initiale {<br>B.1 -Pratique<br>B.2- Théorique<br><br>Test avant l'inscription : -Avoir le profil de carrière en enseignement<br>-Avoir dûment réussi le test de connaissance de la langue française   | B.3- La troisième dimension : Culture/socialisation professionnelle<br>L'interrelation fonctionnelle qui se doit d'exister entre B.1 et B.2 en ce qui concerne la manière de voir, de penser, d'agir et de réagir qui sont spécifiques à la profession enseignante.  |
|  | A- CÉGEP :<br>- Profil : domaine d'études ? le plus pertinent pour faire carrière en enseignement ?<br>- Cote R : année 2011 ; Moyenne au cégep 28 ; médecine 34 ; enseignement ???   |  |
|  | E/E = Enseignante et Enseignant   | *René Larouche Ph. D. et Mario Asselin, B. Sc.   |
|  |   | Version du 22 février 2012   |